

Pénibilité : prendre les devants !

Pour la CFDT, il faut réparer et prévenir les effets de la pénibilité au travail !

Il faut que les salariés arrivent à la retraite en bonne santé à l'aide de dispositifs adaptés à chaque situation dans les entreprises : **c'est la prévention !**

Il faut que les salariés soumis de longue date à des situations de pénibilité disposent d'avantages spécifiques : **c'est la réparation !**

La CFDT passe à l'action

Au-delà du travail à réaliser dans la branche chimie, et dans l'attente des négociations nationale en marge des débats sur les retraites, la mobilisation doit être effective dans les entreprises.

Pour cela, la FCE-CFDT liaison Rhodia prend les initiatives suivantes :

Nous demandons à la Direction Générale du Groupe Rhodia l'engagement immédiat d'une concertation au niveau du Groupe sur la pénibilité avec un état des lieux, pour prendre les devants et ne pas perdre de temps. Comme pour les autres sujets en cours de négociation au niveau de l'agenda social Rhodia (GPEC, Risques psychosociaux, etc...), un Groupe de travail doit se mettre en place.

Les équipes syndicales CFDT de Rhodia recueilleront l'avis et l'expérience de leurs adhérents sur le thème de la pénibilité. La parole sera également donnée à tous les salariés.

Nous lançons un véritable appel à témoins !

La pénibilité en débat dans la branche Chimie :

Les discussions engagées au sein de la branche devront rapidement se prolonger par une véritable négociation. **Les patrons doivent assumer leur responsabilité en termes d'organisation, de conditions de travail et de santé au travail afin de réparer les dégâts des pénibilités subies par les salariés !**

La FCE a souligné que des accords de branche avaient été conclus dans la branche en 2000 et 2004 pour des départs anticipés. Ils concernaient notamment les salariés postés. **La FCE pense qu'aujourd'hui, au sein des entreprises, l'attente d'un départ anticipé est vécue comme une double peine !**

Nombre de situations de travail, notamment les **horaires en poste**, **l'intensification du travail**, **l'accélération du rythme** des changements organisationnels et techniques, le **contrôle de l'activité**, la **réintégration des tâches administratives**, les **Technologies d'Information** et de **Communication chronophages 24h/24**, ont des **conséquences négatives** et bien souvent **durables** avec des **séquelles irréversibles** pour **toutes les catégories professionnelles**.

Il faut donc à la fois mettre en œuvre la réparation pour les salariés atteints et s'engager rapidement dans une démarche de prévention.

La FCE-CFDT pour la réduction des pénibilités :

C'est pourquoi, au niveau de la Branche Chimie, La CFDT a répondu positivement à la mise en place de travaux préparatoires paritaires. Elle a aussi signifié qu'elle est favorable à la proposition qui suggère le lancement d'une enquête paritaire dans les entreprises de la chimie.

Quant au financement des départs anticipés (notamment les postés car la pénibilité est avérée), la FCE a souligné qu'il ne doit pas uniquement reposer sur la collectivité, mais d'abord sur les entreprises elles-mêmes qui sont les premières responsables des atteintes faites aux salariés.

Avec la FCE-CFDT LIAISON RHODIA :

Pas question de perdre sa vie à la gagner !

**Pas de gesticulations,
mais des actes pour les Salariés !!**